

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2025 À 18 h 15 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Madame : Anne Minville

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Il est certifié par le maire que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission pour réparation du loader
3. Soumission pour achat d'un appareil respiratoire
4. Requête pour évaluation d'un chien potentiellement dangereux
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue à tous.

2. SOUSSION POUR RÉPARATION DU LOADER

Ce point est abrogé.

3. SOUSSION POUR ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE

Ce point est abrogé.

**4. REQUÊTE POUR ÉVALUATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX
Résolution 2025-230**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un signalement par un médecin d'une morsure de chien ayant infligé une blessure ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce genre de signalement le règlement 2021-05 prévoit qu'une évaluation de l'animal doit être effectuée par un professionnel animalier ;

CONSIDÉRANT QUE madame Ève Woods-Lavoie, vétérinaire est disposée à agir comme évaluatrice-experte pour déterminer, s'il y a lieu, le niveau de dangerosité du chien mordeur ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de madame Woods-Lavoie sont les suivants :

1. Consultation/évaluation à 230\$ / heure;
2. Production du rapport : 500 \$
3. Assistance d'un TSA : 150 \$
4. Frais de déplacement : 3\$ / km.

CONSIDÉRANT QUE madame Woods-Lavoie précise que :

- L'évaluation doit se réaliser dans un contexte neutre ;
- Les personnes présentes à la rencontre seront le gardien du chien à examiner, un représentant de la municipalité, une technicienne en santé animale (TSA) agissant comme vidéaste et comme témoin et elle-même ;
- L'animal devra arriver en laisse, avec une muselière-panier installée de façon sécuritaire. Lors de la rencontre, la décision d'enlever cette dernière est prise.

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE madame Ève Woods-Lavoie vétérinaire soit mandatée comme évaluatrice-experte pour évaluer l'animal-mordeur;

QUE la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette soit présente lors de l'évaluation.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution no : 2025-231

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 50.

Noël Richard
Maire

Thierry Ratté
Conseiller / maire suppléant

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.